

Communiqué de presse, 19 janvier 2012

**Premier bilan 2011 de l'ALFI :  
Malgré la crise, le secteur des fonds luxembourgeois a maintenu l'emploi**

- **Grâce à la stabilité et à la réputation du Grand Duché, l'emploi augmente et les émissions nettes restent positives**
- **L'ALFI reste préoccupé par certaines évolutions réglementaires qui auraient un impact négatif sur le secteur des fonds d'investissement et ses bénéficiaires finaux, les épargnants.**

Le secteur des fonds d'investissements luxembourgeois a poursuivi son développement durant les 12 derniers mois malgré la crise de la Zone Euro et la baisse de la plupart des indices boursiers. Le nombre de fonds au Luxembourg a progressé de 4,84 %<sup>1</sup> à 3 833 et les émissions nettes ont atteint 16,998 milliards d'euros. Alors que le montant des actifs nets sous gestion a diminué sur la même période de 101,453 milliards d'euros, essentiellement du fait de la baisse des marchés, le montant total de 2 059,419 milliards d'euros situe le Luxembourg en seconde position derrière les Etats-Unis.

La hausse des émissions nettes et du nombre de fonds a permis au Luxembourg de poursuivre la création d'emplois en 2011. La place financière du Luxembourg, dans laquelle le secteur des fonds joue un rôle clé, reste l'un des moteurs de l'économie luxembourgeoise avec plus de 43 000 emplois directs dans les entreprises du secteur financier. A cela il faut ajouter les nombreux emplois indirects générés dans les sociétés fournissant des biens et services aux acteurs de la place financière.

**Marc Saluzzi, Président de l'ALFI**, a déclaré « *Depuis de nombreuses années, le secteur des fonds constitue un atout pour la croissance et la stabilité du Luxembourg. Sa capacité à créer de l'emploi dans une période de grande incertitude financière souligne cette force. Le secteur a travaillé avec acharnement, en concertation avec le gouvernement et le régulateur, afin de créer ce qui est devenu, à nos yeux, le centre de fonds le plus respecté et avancé au monde* ».

2011 a été une année charnière dans la mesure où l'instabilité économique et financière de certains pays de la Zone Euro a commencé à affecter leur capacité à distribuer des fonds UCITS. M. Saluzzi ajoute : « *Le Luxembourg est reconnu pour sa stabilité financière. Dans le contexte actuel, il est important que nos gouvernants puissent poursuivre les politiques économiques qui ont fondé notre prospérité.* »

L'année 2011 a été marquée par une forte actualité réglementaire, avec l'entrée en vigueur d'un certain nombre de nouvelles directives, dont UCITS IV et AIFM. Le Luxembourg y était bien préparé et la transposition de chacune d'elles en droit national est déjà achevée ou en bonne voie de l'être. Au delà des normes européennes, nous avons vu apparaître des projets réglementaires dans des pays non-européens qui impacteront fortement notre secteur, comme *FATCA* ou la réglementation *Volcker* aux Etats-Unis.

---

<sup>1</sup> Sur 12 mois, jusqu'à fin novembre 2011.

## La pression réglementaire va se poursuivre en 2012

Pour 2012, la situation macro-économique mondiale est difficile à prévoir mais les marchés resteront probablement volatils et les investisseurs, aussi bien les particuliers que les institutionnels, prudents.

En même temps, il est certain que la pression réglementaire augmentera. Comme par le passé, l'ALFI apportera son soutien aux politiques bénéfiques pour le secteur des fonds et les épargnants, et s'opposera activement aux autres. L'ALFI est particulièrement préoccupée par la *Volcker Rule* et la taxe sur les transactions financières.

La *Volcker Rule*, proposition incluse dans le *Dodd-Frank Act* pour la réforme du secteur financier, empêche les banques américaines et les banques exerçant des activités aux Etats-Unis de réaliser certains types d'investissements spéculatifs. Mais, sous sa forme actuelle, elle crée des distorsions de concurrence et devrait être modifiée. Elle interdit notamment aux établissements bancaires, avec certaines exceptions, toute prise d'intérêt économique dans les fonds *hedge* ou de *private equity*. Cependant, les fonds d'investissement américains faisant appel à l'épargne publique ne sont pas soumis à cette règle, alors qu'aucune exclusion équivalente n'est prévue pour les fonds non-américains. Cela constituerait un désavantage concurrentiel pour les fonds réglementés internationaux tels que UCITS. « *A minima, nous pensons que la version définitive de cette loi devrait mettre les fonds réglementés européens sur un pied d'égalité avec leurs équivalents américains* », note M. Saluzzi.

Concernant la taxe sur les transactions financières, l'ALFI estime qu'elle pourrait freiner la distribution de fonds UCITS en dehors de l'Europe et significativement réduire les actifs placés dans les fonds européens. De plus, l'ALFI ne souscrit pas à l'idée que cette taxe permettrait au secteur financier d'apporter une contribution positive à l'économie et à la société dans son ensemble, surtout si elle n'est pas imposée à l'échelle internationale. Pour limiter son impact, les institutions financières s'efforceraient de délocaliser à grande échelle leurs activités de marché et/ou d'augmenter le coût pour les consommateurs, c'est-à-dire les épargnants particuliers et les bénéficiaires de programmes de retraite. L'impact sur le secteur des fonds serait significatif, non seulement à cause du niveau élevé des taux proposés, mais aussi parce que la proposition suppose une taxation multiple, au niveau du fonds, du portefeuille et des investisseurs. Pour M. Saluzzi : « *On peut s'interroger sur le bénéfice réel de cette taxe pour l'économie ou la société si elle oblige les citoyens à consacrer une part plus importante de leurs revenus à l'épargne, retarde leur départ à la retraite et/ou diminue leurs revenus de pension, tout cela sans contrepartie fiscale notable* ».

## L'ALFI accélère la mise en œuvre de son plan d'actions « Ambition 2011-2015 »

Dans ce contexte exigeant, l'ALFI poursuit la mise en œuvre du plan d'actions lancé en septembre 2011. L'ALFI souhaite créer un environnement propice au développement des fonds d'investissement, en démontrant leur contribution positive pour les épargnants et la société.

Son plan d'actions pour les quatre prochaines années répond à cinq objectifs :

- s'assurer que les fonds UCITS restent la référence en matière de protection de l'épargnant, en apportant son soutien aux réglementations bénéfiques et en aidant les épargnants à comprendre les produits d'épargne, ainsi que les influences de l'environnement économique ;
- aider les gérants de fonds et les investisseurs institutionnels à tirer parti du développement des fonds alternatifs réglementés, dans le cadre de la directive européenne AIFM ;
- stimuler l'innovation dans le secteur des fonds d'investissement en encourageant l'investissement socialement responsable et en créant une plateforme solide pour les fonds dédiés aux objectifs non seulement financiers mais aussi environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
- faciliter la distribution internationale des fonds ;
- renforcer la position du Luxembourg comme partenaire privilégié du secteur de la gestion d'actifs.

L'ALFI a déjà accompli des progrès sur un certain nombre de points: la mise en œuvre de UCITS IV dans des délais courts et l'examen approfondi de la proposition de valeur de notre centre de fonds pour le secteur de la gestion alternative. Au moment où certains se posent la question de l'avenir de l'Europe, l'ALFI est allée à la rencontre de ses principaux marchés de distribution pour les informer de la situation du secteur européen de la gestion d'actifs et présenter les opportunités qu'offre le Luxembourg. L'ALFI a visité 22 pays et 25 villes, a rencontré plus de 4 500 professionnels du secteur des fonds dans le monde, et a conforté l'engagement de ces derniers auprès du Luxembourg.

Avec ce plan d'actions, sans équivalent parmi les centres internationaux de fonds d'investissement, l'ALFI souhaite à la fois poursuivre sa contribution au développement économique du Luxembourg et soutenir les investisseurs dans la prise de décisions importantes pouvant impacter l'épargne des citoyens à travers le monde.

**Pour toute information supplémentaire merci de contacter :**

Anna Přihodová  
Communications Officer  
ALFI

12, rue Erasme  
L-1468 Luxembourg  
Tél : +352 22 30 26 - 1  
anna.prihodova@alfi.lu  
www.alfi.lu

**A propos de l'ALFI :**

**L'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement** est l'organe représentatif du secteur des fonds d'investissement au Luxembourg. Créée en 1988, l'association représente plus de 1 100 fonds domiciliés au Luxembourg, des sociétés de gestion et un large éventail de prestataires de services tels que des banques dépositaires, administrateurs de fonds, agents de transfert, distributeurs, cabinets d'avocats, consultants, experts en fiscalité, auditeurs et comptables, sociétés spécialisées en informatique et en communication. Le secteur luxembourgeois constitue le plus important domicile de fonds en Europe et occupe la première position mondiale dans la distribution transfrontalière de fonds. Les véhicules d'investissement domiciliés au Luxembourg sont distribués dans plus de 60 pays, notamment en Europe, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient.

[www.alfi.lu](http://www.alfi.lu)